

Periode de décompte:
A remettre et à payer jusqu'au:
Valeur (intérêts moratoires à partir du):

01.01.2017 - 31.03.2017

30.05.2017

30.05.2017

N° TVA: CHE-204.944.906 TVA
N° de réf.: 856 863

Q01/2017

PROMERKA SA
MOBILIER DE BUREAU
1123 ALENS



Q01856863175621447201

Chiffre d'affaires CHF

I. CHIFFRE D'AFFAIRES (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12.06.2009)

	Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
Total des contre-prestations convenues ou reçues (art. 39), y c. celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger	200		354'334.03
Contre-prestations déclarées sous ch. 200 qui proviennent de prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il a été opté en vertu de l'art. 22	205		
Deductions: ESTU 16.06.2017 10:29 MWST			
Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)	220		
Prestations fournies à l'étranger	221		
Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire n° 764)	225		
Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22	230		
Diminutions de la contre-prestation	235	11'247.89	Total ch. 220 à 280
Divers (p.ex. valeur du terrain)	280		11'247.89
Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)	299	343'086.14	289

II. CALCUL DE L'IMPÔT

Taux	Prestations CHF dès le 01.01.2011	Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2011	Prestations CHF Jusqu'au 31.12.2010	Impôt CHF / ct. Jusqu'au 31.12.2010
Normal	301 337'670.02	27'013.60	8,0% 300	
Réduit	311 5'416.12	135.40	2,5% 310	
Spécial pour l'hébergement	341		3,8% 340	
Impôt sur les acquisitions	381		380	
Total de l'impôt dû (ch. 300 à 381)				27'149.00
Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services	400		1'981.35	
Impôt préalable grevant les investissements et autres charges d'exploitation	405		6'752.20	
Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (art. 32, veuillez, s.v.p., joindre un relevé détaillé)	410			
Corrections de l'impôt préalable: double affectation (art. 30), prestations à sol-même (art. 31)	415			Total ch. 400 à 420
Réductions de la déduction de l'impôt préalable: prestations n'étant pas considérées comme des contre-prestations, telles subventions, taxes touristiques (art. 33, al. 2)	420			8'733.55
Montant à payer à l'Administration fédérale des contributions	500			479
Solde en faveur de l'assujetti	510			

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)

Subventions, taxes touristiques encaissées par les offices du tourisme, contributions versées aux établissements chargés de l'élimination des déchets et de l'approvisionnement en eau (let. a à c)

Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:
Date Personne de contact: nom, no tél., e-mail

Signature valable

22.05.2017

FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA /PL 021/651 33 00

PROMERKA SA

BBL PDS/ESTV/MWST_FORM47_48/20170306/F/02/013320/0053297
13076F9986678042795560202

F_MWST_47-10 / 01.17



Période de décompte:

01.04.2017 - 30.06.2017

Q02/2017

A remettre et à payer jusqu'au:

30.08.2017

Valeur (intérêts moratoires à partir du):

30.08.2017

N° TVA: CHE-204.944.906 TVA

N° de réf.: 856 863

PROMERKA SA
MOBILIER DE BUREAU
1123 AICLENS



Q02856863175621447201

Chiffre d'affaires CHF

Chiffre d'affaires CHF

Total des contre-prestations convenues ou reçues (art. 39), y c. celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger

200

372'787

Contre-prestations déclarées sous ch. 200 qui proviennent de prestations éligibles du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles l'impôt a été opté en vertu de l'art. 22

205

Déductions:

Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)

220

Prestations fournies à l'étranger

221

Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire n° 764)

225

Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22

230

Diminutions de la contre-prestation

235

1'180

Total ch. 220 à 280

Divers (p.ex. valeur du terrain)

280

1'180

289

Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)

299

371'607

II. CALCUL DE L'IMPÔT

Taux	Prestations CHF dès le 01.01.2011	Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2011	Prestations CHF Jusqu'au 31.12.2010	Impôt CHF / ct. Jusqu'au 31.12.2010
Normal	301 345'583	27'646.65	8,0% 300	
Réduit	311 26'024	650.60	2,5% 310	
Spécial pour l'hébergement	341		3,8% 340	
Impôt sur les acquisitions	381		380	
Total de l'impôt dû (ch. 300 à 381)				28'297.25 399
Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services		400	30'842.95	
Impôt préalable grevant les investissements et autres charges d'exploitation		405	8'913,30	
Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (art. 32, veuillez, s.v.p., joindre un relevé détaillé)		410		
Corrections de l'impôt préalable: double affectation (art. 30), prestations à soi-même (art. 31)		415		Total ch. 400 à 420
Réductions de la déduction de l'impôt préalable: prestations n'étant pas considérées comme des contre-prestations, telles subventions, taxes touristiques (art. 33, al. 2)		420		39'756.25 479
Montant à payer à l'Administration fédérale des contributions		500		
Solde en faveur de l'assujetti		510	11'459.--	

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)

Subventions, taxes touristiques encaissées par les offices du tourisme, contributions versées aux établissements chargés de l'élimination des déchets et de l'approvisionnement en eau (let. a à c)

900

Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)

910

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:
 Date: 30.08.2017 / PL Personne de contact: nom: Michel Favre SA
 Route de Berne 52 / CP 128
 1010 Lausanne 10
 Tél.: 021 651 33 00

Signature valable

BBL PDS/ESTV/MWST_FORM47_48/20170529/F/02/002284/000003021 651 33 01
 14773F9997714042795560202



F_MWST_47-10 / 01.17



Q03856863175592447202

		Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
CHIFFRE D'AFFAIRES (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12 juin 2009)				
Total des contre-prestations convenues ou reçues (art. 39), y c. celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger	200			371 151. 86
Contre-prestations déclarées sous ch. 200 qui proviennent de prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il a été opté en vertu de l'art. 22	205			
Déductions:				
Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées de l'impôt à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)	220			
Prestations fournies à l'étranger	221			
Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire N° 764)	225			
Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22	230			
Diminutions de la contre-prestation	235			Total ch. 220 à 280
Divers (p.ex. valeur du terrain)	280			288
Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)	299			371 153. 86

II. CALCUL DE L'IMPÔT

Taux	Prestations CHF dès le 01.01.2018	Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2018	Prestations CHF jusqu'au 31.12.2017	Impôt CHF / ct. jusqu'au 31.12.2017
Normal	302	7.7% 301	341 975.80	27 358. 15 8,0%
Réduit	312	2.5% 311	29 178. 06	729.53 2,5%
Spécial pour l'hébergement	342	3.7% 341		3,8%
Impôt sur les acquisitions	382	381		
Total de l'impôt dû (ch. 301 à 382)			Impôt CHF / ct. 78 087,68	399
Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services	400		3209.80	
Impôt préalable grevant les investissements et autres charges d'exploitation	405		33 87. 48	
Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (art. 32, veuillez, s.v.p., joindre un relevé détaillé)	410			
Corrections de l'impôt préalable: double affectation (art. 30), prestations à soi-même (art. 31)	415			Total ch. 400 à 420
Réductions de la déduction de l'impôt préalable: prestations n'étant pas considérées comme des contre-prestations, telles subventions, taxes touristiques (art. 33, al. 2)	420		6 597.28	479
Montant à payer à l'Administration fédérale des contributions	500			21 490. 40
Solde en faveur de l'assujetti	510			

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)

Subventions, taxes touristiques encaissées par les offices du tourisme, contributions versées aux établissements chargés de l'élimination des déchets et de l'approvisionnement en eau (let. a à c)	900
Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)	910

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:

Date Signature valable

12.03.2018

Personne de contact: nom, no tél

P. Gagnier Gabrie 0216337919

STY / F_MWST Nr. 3440_03 / 01.18



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions
Division principale TVA

Décompte TVA pour le 4e trimestre 2017

Ce décompte a été transmis électroniquement. Il n'est pas nécessaire de l'envoyer par voie postale à l'AFC. Ce document est pour vos dossiers.

Données

Personne assujettie

Nom de l'entreprise	PROMERKA SA
NPA/localité	1032 Romanel-sur-Lausanne
N° TVA	CHE-204.944.906 TVA
N° de réf.	0856863

Décompte

Méthode de décompte	effective
Période de décompte	01.10.2017 - 31.12.2017
Date de valeur (intérêt moratoire dès le)	31.05.2018
Transmis par	jeanne.fischer@finalta.ch
Date de remise	25.04.2018 14:53 Heure
Numéro de téléphone pour d'éventuelles précisions	0216337919

Décompte TVA pour le 4e trimestre 2017

Paiement

L'assujetti doit acquitter la créance fiscale née pendant une période de décompte dans les 60 jours qui suivent la fin de cette période (art. 86, al. 1, LTVA). En cas de retard dans le paiement de l'impôt, un intérêt moratoire est dû sans sommation (art. 87, al. 1, LTVA).

Vous trouverez ci-après les indications pour le paiement et le numéro de référence du compte postal de l'Administration fédérale des contributions:

Compte postal:	01-016905-5
N° de réf.:	000055920000420170408568631
Ligne de codage:	042>000055920000420170408568631+ 010169055>
Montant:	CHF 22'338.75

I. Chiffre d'affaires CHF

Toutes les indications concernant le chiffre d'affaires s'entendent nettes (hors TVA)

Contre-prestations

	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
200 Total des contre-prestations convenues ou reçues (art. 39), y compris celles provenant de transferts avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger		391'678.00
205 Contre-prestations déclarées sous le ch. 200 provenant de prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il a été opté conformément à l'art. 22		

Déductions

	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
220 Prestations exonérées (par ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)		
221 Prestations fournies à l'étranger		
225 Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez joindre le formulaire 764)		
230 Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il n'a pas été opté conformément à l'art. 22		
235 Diminutions de la contre-prestation		
280 Divers (par ex. valeur du terrain) :		
289 Total des déductions des ch. 220 à 280		0.00

Total du chiffre d'affaires imposable

299 Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)	391'678.00
-------------------------------------------------------------------	------------

II. Calcul de l'impôt

Prestations jusqu'au 31.12.2017

	Prestations CHF	Impôt CHF
301 Prestations soumises au taux normal (8,0%)	387'233.00	30'978.64
311 Prestations soumises au taux réduit (2,5%)	4'445.00	111.13
341 Prestations soumises au taux spécial pour les prestations d'hébergement (3,8%)		0.00
381 Impôt sur les acquisitions		

Prestations à partir du 01.01.2018

	Prestations CHF	Impôt CHF
302 Prestations soumises au taux normal (7,7%)		0.00
312 Prestations soumises au taux réduit (2,5%)		0.00
342 Prestations soumises au taux spécial pour les prestations d'hébergement (3,7%)		0.00
382 Impôt sur les acquisitions		

Total de l'impôt dû

399 Total de l'impôt dû (ch. 301 à 382)	31'089.77
-----------------------------------------	-----------

Mise en compte de l'impôt

	Impôt CHF	Impôt CHF
400 Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services	8'751.00	
405 Impôt préalable grevant les investissements et les autres charges d'exploitation		
410 Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (art. 32, veuillez joindre un relevé détaillé)		
415 Corrections de la déduction de l'impôt préalable: double affectation (art. 30), prestations à soi-même (art. 31)		
420 Réductions de la déduction de l'impôt préalable: prestations n'étant pas considérées comme des contre-prestations, telles que les subventions et les taxes touristiques (art. 33, al. 2)		
479 Total de l'impôt préalable comptabilisé aux ch. 400 à 420		- 8'751.00

Montant à payer / solde

500 Montant à payer à l'Administration fédérale des contributions	22'338.75
-------------------------------------------------------------------	-----------

III. Autres mouvements de fonds (art. 18, al. 2)

Autres mouvements de fonds qui n'ont pas été déclarés dans le décompte ordinaire

900 Subventions, taxes touristiques encaissées par les offices du tourisme, contributions versées aux établissements chargés de l'élimination des déchets et de l'approvisionnement en eau (let. a à c)

25.04.2018

Décompte TVA pour le 4e trimestre 2017

910 Dons, dividendes, dédommagements, etc. (let.
d à l)



P.P. A CH-3003 Berne, AFC/RSS

PROMERKA SA
MOBILIER DE BUREAU
CHEMIN DE COUSSON 23
1032 ROMANEL-S-LAUSANNE

N° TVA CHE-204.944.906 TVA
Notre référence 856863 / RUV 5592
Personne de contact Davide Russo
Téléphone 058 462 55 47
Fax 058 465 75 61
Adresse Schwarztorstrasse 50
Internet 3003 Berne
Votre référence www.estv.admin.ch
Votre communication du

Berne, le 29 juin 2018

Communication

- | | |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Selon votre demande | <input type="checkbox"/> En retour. Merci ! |
| <input type="checkbox"/> Pour votre information | <input type="checkbox"/> Entretien demandé |
| <input type="checkbox"/> Pour traitement | <input type="checkbox"/> Pour accord/signature |
| <input type="checkbox"/> Pour avis | <input type="checkbox"/> En retour. Dossier transmis par erreur ! |
| <input type="checkbox"/> Transmettre après traitement à | |